



Régime d'évaluation des incidences **NATURA 2000**

**Formulaire d'aide à l'évaluation des incidences  
pour les travaux en Sites Classés**

*L'article R414-19 du Code de l'environnement indique que les projets soumis à autorisation au titre des sites classés doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur les sites Natura 2000. Un dossier d'évaluation des incidences est donc à joindre au dossier de demande d'autorisation au titre des sites classés.*

L'évaluation des incidences est de la responsabilité du porteur de projet. Il demeure responsable de sa conclusion sur le caractère significatif ou non des incidences de son projet.

Ce formulaire doit être rempli, daté et signé par le porteur de projet. Il doit permettre au service instruisant le dossier de statuer sur la conclusion de l'évaluation d'incidence Natura 2000. Si un doute apparaît quant à l'absence d'incidence, le service instructeur peut demander des précisions sur certains points ou une évaluation plus complète.

## **1 - Coordonnées du porteur de projet**

Nom et Prénom

Adresse  
complète

Téléphone

Adresse mail

## **2 - Localisation précise des travaux**

Le porteur de projet doit identifier précisément les sites Natura 2000 qui vont être fréquentés. Il est important d'indiquer sur une carte au 25 000<sup>ème</sup> toutes les zones concernées et le type d'installations prévues. C'est aussi le cas pour les zones d'accès et de stationnement des machines, ainsi que les zones de stockage des matériaux éventuellement utilisés.

Il est possible d'utiliser et d'imprimer les cartes disponibles sur le Géoportail de l'IGN, où les sites Natura 2000 sont indiqués <http://www.geoportail.gouv.fr>.

### **Sites Internet permettant de localiser les sites Natura 2000 :**



<http://natura2000.fr>

<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>

### 3 - Description structurelle

- Description du projet et dates d'interventions prévues (décrire précisément le type d'activité envisagée):

- Commune concernée:

- Parcelles cadastrales concernées:

- Emprise (surface totale y compris pendant les travaux):

- Hauteur des constructions:

- Création d'accès ? Temporaires ou permanents? :

- Occupation du sol avant travaux ? (prairie permanente, prairie temporaire de moins de 5 ans, jachère, bois, culture, verger, landes, friche....) :

- Au niveau même de l'emprise du projet:

- Au niveau des accès éventuels ou des aménagements connexes aux travaux ?

- Présence d'éléments naturels sur les parcelles d'emprise ou à proximité (haies, arbres isolées, espaces boisés, mares , ruisseau...) ? Si oui lesquels ?

- Parmi ces éléments naturels, y-en-a-t-il qui vont être détruits par les travaux ? (arrachage, coupe, remblais...)

- Aménagements connexes aux travaux de nature notamment à modifier les écoulements d'eau ?  
Temporaires ou permanents ?

- Distance des constructions les plus proches :

### **Modalités de mise en œuvre**

#### **Phase de chantier :**

- Type d'engins utilisés pour les travaux :

- Période des travaux :

- Nature des matériaux (si remblais) :

- Y-a-il des rejets dans les milieux aquatiques ou des prélèvements (même indirects) ? :

#### **Phase d'utilisation:**

- Effets sonores (audibles au-delà des abords ; vibrations perceptibles au-delà des abords) ? :

- Y-a-il des rejets dans les milieux aquatiques ou des prélèvements (même indirect) ? :

- Modalités d'entretien des surfaces non imperméabilisées (ex: prairies sous installations photovoltaïques) :

#### 4 - Incidences potentielles sur les habitats et les espèces

Toutes les informations nécessaires figurent dans les Documents d'Objectifs (DOCOB), notamment la cartographie des habitats d'intérêt communautaire. Ceux-ci sont consultables sur le site internet :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/docob-charente-charente-maritime-deux-sevres-a1544.html>

Vous pouvez aussi vous rapprocher des animateurs des sites Natura 2000 dont les coordonnées sont sur le site internet de la préfecture à l'adresse :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Espaces-naturels-et-biodiversite/Natura-2000-sur-terre-et-sur-mer/L-evaluation-des-incidences-Natura-2000>

Avez-vous pris contact avec l'animateur du ou des sites Natura 2000 ? Oui

#### **Il est nécessaire de décrire les incidences potentielles sur chaque type de milieu.**

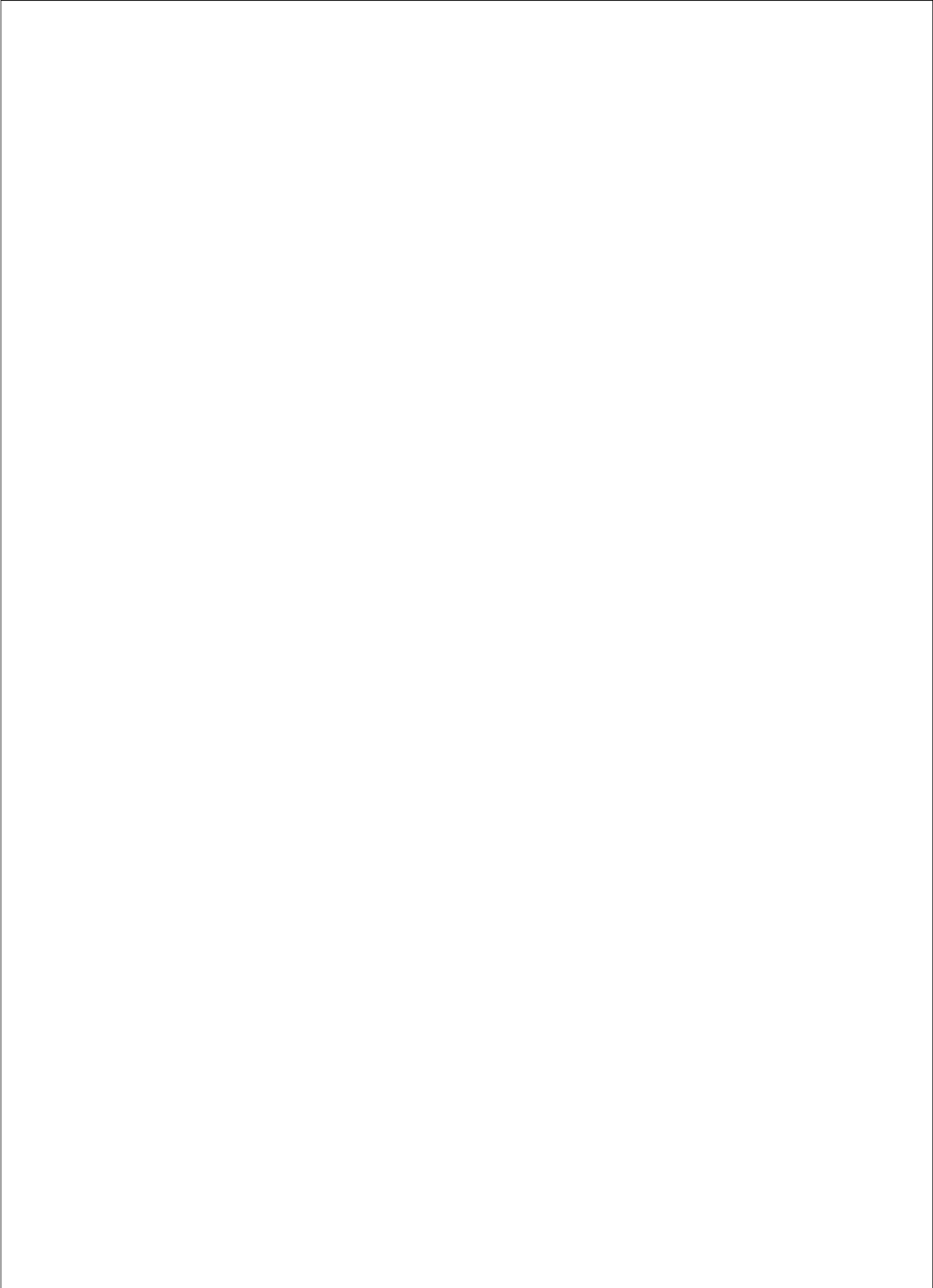
Nom du site Natura 2000 :

**Incidences sur le site Natura 2000** (Préciser les habitats ou les espèces pouvant subir une dégradation)

Nom du site Natura 2000 :

**Incidences sur le site Natura 2000** (Préciser les habitats ou les espèces pouvant subir une dégradation)

**5 - Mesures prises pour atténuer ou supprimer les incidences identifiées (dégradations, perturbations...)**



---

## CONCLUSION GÉNÉRALE

---

**Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.**

L'analyse démontre l'absence d'incidences significatives sur l'état de conservation du ou des sites Natura 2000.

L'analyse démontre des incidences significatives potentielles sur l'état de conservation du ou des sites Natura 2000.

*Vous devez alors fournir une étude plus approfondie, en exposant les mesures de suppression et de réduction des effets significatifs de la manifestation.*

A :

Date :

Signature :